



Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 07 Juillet 2016

Présents :

Mme Myriam MARY-PLEJ, Mme Valérie SAGUY, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Marianne SARDOIS.

Excusés :

M. Jérôme LOPEZ, Mme Isabelle POULAIN, Mme Corinne DEWOST, M. Bernard BERAL, M. Michel DELCASSE, M. Jean-Pierre VAILLANT, M. Robert YVANEZ.

Le conseil d'administration prévu le 22 Juin 2016 a été reporté au 07 Juillet faute de quorum.

Madame Mary Plej, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'administration :

1. **Approbation du Compte rendu du CA du 17 mai 2016**
2. **Projet de mise en place d'un accompagnement par des bénévoles à destination des personnes isolées**
3. **Demandes d'aide**
4. **Divers**

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 mai 2016 :

◆ *Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ*

◆ *Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.*

Mme la Vice-Présidente demande aux administrateurs du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du compte rendu rédigé suite à la séance du Conseil d'administration en date du 17 mai 2016

Aucune question et remarque

Voté à l'unanimité

✚ Mise en place d'un accompagnement par des bénévoles à destination des personnes isolées

- ✦ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ✦ Rapport informatif

Réunion de travail pour mettre en œuvre la mise en place d'un accompagnement par des bénévoles. Cette action a pour but de lutter contre l'isolement relationnel des personnes âgées ou en difficulté en les aidants par exemple dans leurs démarches administratives, par des visites à domiciles.

Ce rapport est reporté à un prochain conseil d'administration faute d'administrateurs présents

✚ Demandes d'aide

- ✦ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ✦ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.

Une demande d'aide est présentée au conseil d'administration

Nature de la demande : **aide à la cantine scolaire**

Après examen du dossier et au vu des éléments présentés, il a été décidé d'octroyer une aide d'un montant de 467,96 Euros correspondant à 60 % de la dette.

Les demandeurs doivent rencontrer l'assistante sociale pour la prise en charge du complément de la dette.

Aucune question et remarque

Voté à l'unanimité

✚ Divers

- **Quel est l'organisme qui gère les personnes de plus de 65 ans** : réponse l'UTAG à Montpellier
- **Partenariat avec le foyer rural pour une aide financière à la pratique d'une activité du foyer rural concernant uniquement les enfants et ce jusqu'à 12 ans.**

Le CCAS donnera 40 %, le foyer rural 40 % et l'adhérent 20 % de la cotisation annuelle correspondante à l'activité pratiquée, après étude du dossier de demande d'aide par le conseil d'administration

Prochain conseil d'administration prévu mardi 11 octobre 2016 à 17 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 H 40